



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 MARS 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-025 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 mars 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, J-L. BOISSARD, M. CHASSON, N. FAYOLLE, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, H. BARADEL, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, N. VUILLERMOZ-BIRON.

La secrétaire de séance désignée est Nadine FAYOLLE.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE : Demande de conventionnement pour un poste d'adulte relais

Rapporteur : Chokri BADREDDINE

EXPOSE : L'Etat renforce son soutien aux quartiers prioritaires, et propose une dotation de postes adultes-relais.

Les thématiques d'intervention des adultes-relais sont les suivantes :

1. **Médiation sociale, insertion et emploi :** aller au-devant des publics du quartier sur les problématiques liées essentiellement à l'emploi, l'insertion, les stages et contrats d'alternance ; faire le relais en cas de conflits ; mettre en oeuvre des actions de préventions au sein du quartier (substances illicites, alcool, propreté du territoire)
2. **Animation de proximité :** assurer une présence au centre social pour recevoir les publics en demande, particulièrement les jeunes ; faire le lien entre les habitants du quartier et les services publics ; contribuer à l'activité du centre social RIH

Les postes d'adultes-relais sont réservés à des personnes en difficultés d'insertion et l'engagement de l'employeur est de 3 ans renouvelable.

La création d'un poste d'adulte-relais doit faire l'objet d'une convention préalable entre l'employeur, l'État représenté par le préfet de département, et l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Pour postuler sur un poste d'adulte-relais, la personne doit remplir les conditions suivantes :

- Etre âgée de 30 ans au moins,
- Etre sans emploi ou bénéficiant d'un contrat d'accompagnement à l'emploi
- Résider en zone urbaine sensible (ZUS) ou dans un autre territoire prioritaire des contrats de ville

La Ville de Voiron peut prétendre à ce dispositif, dans la mesure où le quartier de Brunetière (Brunetière/René Payot/Campaloud) reste en territoire prioritaire de la politique de la ville.

Compte tenu des caractéristiques que revêt ce projet tant pour la personne recrutée que pour la ou les thématique(s) d'intervention, la Ville de Voiron souhaite candidater pour bénéficier de ce conventionnement avec l'Etat.

Le budget prévisionnel pour ce poste est suivant :

- Coût chargé (grade d'animateur) : 26 155 €
- Recettes ANCT : 19 875 €/an
- Reste à charge pour la collectivité : 6 280 €

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission « social, politique de la ville, seniors et centres sociaux » du 1er mars 2021

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à déposer une demande de conventionnement pour un poste d'adulte-relais pour le quartier retenu par la nouvelle géographie prioritaire,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce poste

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **34 voix POUR** - L. RUELLO-MOGORE absente au moment du vote
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

